

1. VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2016 : Lotissement du Parc - Chaufferie - Hôtel de l'Union — Cheval Blanc – Assainissement - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016.

Le budget **Lotissement** (à l'unanimité) s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 39 692.45 € en fonctionnement et 21 462.74 € en investissement.

Pour le budget **Chaufferie** (à l'unanimité) s'équilibre à 139 314.83 € en fonctionnement et 76 658 € en investissement.

Pour le budget **Hôtel de l'Union** (à l'unanimité) s'équilibre à 133 721.14 € en fonctionnement et 140 190.18 € en investissement.

Le **budget annexe Cheval Blanc** (à l'unanimité) s'équilibre à 32 250 € en fonctionnement et 30 619.38 € en investissement.

Pour le budget **Assainissement** (11 voix pour et 1 abstention) les dépenses et les recettes s'équilibrent à 71 708.10 € en section de fonctionnement et à 67 362 € en section d'investissement.

Taux des 3 taxes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire pour 2016 les taux appliqués en 2015 : Taxe d'habitation : 14.55 %, Taxe sur le foncier bâti : 6.66 %, Taxe sur le foncier non bâti : 21.84 %.

Pour le budget **communal**, le CM vote (à l'unanimité) et arrête pour 2016 les dépenses et les recettes de fonctionnement à 885 692.67 €, les dépenses et les recettes d'investissement 390 385.62 €. Ce budget intègre essentiellement la construction d'un terrain multisports, la mise en place de toilettes publiques, la reconstruction d'un mur du cimetière, les travaux de sécurisation de l'accotement lieudit les Broses, l'acquisition d'un tracteur.

2. SDE03 : LOTISSEMENT DES DEUX RIVIERES :

➤ Dissimulation des réseaux:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ d'approuver l'avant projet des travaux de dissimulation, présenté par Monsieur le Maire.

2/ de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

3/ Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **460 Euros** lors des **15 prochaines** cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

➤ Génie Civil Télécom lié aux travaux de sécurisation sur le poste des deux rivières :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ d'approuver l'avant projet des travaux, présenté par Monsieur le Maire.

2/ de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

3/ Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **893 Euros** lors des **5 prochaines** cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

➤ Eclairage public :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ d'approuver l'avant projet des travaux, présenté par Monsieur le Maire.

2/ de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

3/ Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **1 018 Euros** lors des **15 prochaines** cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

3. ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU S.I DU CENTRE DE SECOURS DE VALLON :

Suite à la Démission Mme KREMER Karine de son poste de délégué suppléant au SI du Centre de Secours de Vallon, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant, le scrutin a donné le résultat suivant : **Délégué SUPPLEANT** : Mme MASSAUX Magali.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 mai 2016 à 19 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

